

lorsque notre bon autrichien y débarque à son tour, la Régie avait déjà signé le contrat avec Jean-Pierre Pescatore.\*)

Malgré les résultats surprenants de cette affaire ou peut-être grâce à eux, Jean-Pierre Pescatore continua de s'intéresser à la manufacture de *tabacs* de Luxembourg, à laquelle il adjoignit le commerce de l'argent au point qu'il s'associa de nouveau avec Antoine en 1822.

Les affaires de sa *banque* qui continuait à fonctionner sous son nom n'étaient pas aussi florissantes que celles du tabac, mais du moins elles étaient fortement assises. Cette solidité était-elle due à des méthodes plus ou moins « cavalières » — on était ancien hussard, parbleu ! Toujours est-il que les Archives du Gouvernement (citées par A. Calmes) (3) contiennent des pièces qui jettent un jour un peu douteux sur les procédés de notre jeune banquier.

En effet, au cour du procès que *Nathan Levy\*\**), ruiné par suite des événements révolutionnaires, dut soutenir contre J. P. Pescatore, celui-ci aussi bien que le banquier failli *Milleret*, durent redresser les intérêts usuraires dont ils avaient accablé le demandeur.

La faillite de la banque *Milleret* en 1830 inaugura la période de déconfiture d'autres établissements et de quelques notaires, de la sorte qu'en 1839 il ne subsistait plus à Luxembourg que la seule banque J.-P. Pescatore. (5)

Avant qu'Antoine Pescatore, l'associé de son frère, ne reprît la maison pour son propre compte (31. 12. 1841), la banque avait, en octobre 1840, dû passer l'éponge sur une singulière créance : le solde des environ 2 000 florins que l'impossible *Hassenpflug* avaient dû emprunter et qui ne purent être intégralement récupérés par le produit de la vente des meubles, de la verrerie et des porcelaines. (6)

Pour ce qui concerne la branche « *Tabacs* », voici quelques données réperées dans le Rapport de la Chambre de Commerce s'étendant sur l'époque de 1838 à 1889. (7)

« Les tabacs du Palatinat qu'on allait acheter et charger sur place formaient la base de la fabrication. Cependant on employait aussi le Kentucky et le Bestgood de Hollande pour les rôles jaunes, dites de Cologne. Le Schwergood de Hollande et les tabacs exotiques gras trouvaient leur emploi dans la fabrication des tabacs à priser et à mâcher. Ces derniers s'écoulaient en grande quantité par fraude sur le territoire français.

« La consommation de la campagne ne connaissait que les rôles ; celle des villes exigeait un tabac haché de coupe mi-grosse.

\*) On ne demande pas au lecteur de donner son appréciation sur la morale dans cette affaire. Mais on lui donne à réfléchir si, depuis toujours, même des maisons de renommée mondiale ont été en toute occasion scrupuleuses dans le choix des moyens pour atteindre leur but.

\*\*\*) Ce Lévy était peut-être le même qui, en janvier 1828, avait siégé avec JEAN-PIERRE et FERDINAND Pescatore au conseil de direction de la « Société luxembourgeoise pour l'établissement d'une diligence et d'un roulage accéléré sur Namur, Bruxelles et Anvers ». (4)